

# Collège d'autorisation et de contrôle

## Décision du 10 juin 2010

Le Collège d'autorisation et de contrôle a été saisi le 10 juillet 2009 d'une demande provenant de l'ASBL Station Plein Sud (dossier FM2008bis-1) pour la modification des caractéristiques techniques de son service de radiodiffusion sonore en mode analogique par voie hertzienne comme prévu par l'article 101 du décret coordonné sur les services de médias audiovisuels ;

Vu la décision du Collège d'autorisation et de contrôle du 16 octobre 2008 autorisant l'ASBL Station Plein Sud à éditer le Radio Plein Sud sur la radiofréquence « STOCKAY-ST-GEORGES 106.8 » à partir du 17 octobre 2008 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2007 fixant la liste des radiofréquences assignables aux éditeurs de services pour la diffusion de service de radiodiffusion sonore en mode analogique par voie hertzienne terrestre ayant fait l'objet d'un accord technique préalable au comité de concertation du 29 novembre 2002 (dit arrêté « strate 4 ») qui fixe, entre autres, les caractéristiques de la radiofréquence « STOCKAY-ST-GEORGES 106.8 » ;

Vu l'avis des services du Gouvernement de la Communauté française quant à la compatibilité technique de la demande, conformément à l'article 101 du décret susmentionné ;

Vu l'absence de réponse à la consultation publique menée 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> juin inclus ;

**Le Collège décide de retirer à l'ASBL Station Plein Sud la radiofréquence « STOCKAY-ST-GEORGES 106.8 » et de la remplacer par la radiofréquence « STOCKAY-ST-GEORGES 93.5 » en fonction des paramètres figurant en annexe de la présente décision.**

Fait à Bruxelles, le 10 juin 2010.

**Nom de la station : STOCKAY-ST-GEORGES**

**Fréquence : 93.5**

Coordonnées géographiques : latitude 50°N 34' 35"/ longitude 5°E 22' 05"

PAR maximale : 100W

Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol : 32 m

Polarisation : V

**Tableau des atténuations**

azimut [deg]	atténuation [dB]	azimut [deg]	atténuation [dB]	azimut [deg]	atténuation [dB]	azimut [deg]	atténuation [dB]
0	0.0	90	0.0	180	0.0	270	0.0
10	0.0	100	0.0	190	0.0	280	0.0
20	0.0	110	0.0	200	0.0	290	0.0
30	0.0	120	0.0	210	0.0	300	0.0
40	0.0	130	0.0	220	0.0	310	1.0
50	0.0	140	0.0	230	0.0	320	1.0
60	0.0	150	0.0	240	0.0	330	2.0
70	0.0	160	0.0	250	0.0	340	3.0
80	0.0	170	0.0	260	0.0	350	3.0